



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} Avril 2009

Mairie de Morey-Saint-Denis – 03.80.34.32.77 – mairie-morey@wanadoo.fr

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DES BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Municipal vote les comptes administratifs 2008 des budgets annexes, qui présentent :

1. Aux Quatre Pieds De Poiriers

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	19 848,82 €	Dépenses	19 848,82
Recettes	0,00 €	Recettes	19 848,82 €

Affectation du déficit d'investissement de 19 848,82 € au Budget Primitif 2009, compte 001.

2. Près Bouffeu

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	27 697,93 €	Dépenses	27 697,93 €
Recettes	0,00 €	Recettes	27 697,93 €

COMPTE DE GESTION 2008 DES BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestions 2008 des budgets annexes qui présente les mêmes chiffres que les comptes administratifs 2008.

BUDGET PRIMITIF 2009 DES BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Municipal vote les Budgets Primitifs 2009 des budgets annexes, qui présentent :

1. Aux Quatre Pieds De Poiriers

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	460 000,00 €	Dépenses	900 151,18 €
Recettes	460 000,00 €	Recettes	900 151,18 €

2. Près Bouffeu

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	1 185 197,93 €	Dépenses	2 394 750,00 €
Recettes	1 237 250,00 €	Recettes	2 394 750,00 €

DOSSIER EXTENSION DE CARRIERE

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de l'Entreprise NOIROT, sise à Nuits Saint Georges, qui prépare un dossier d'extension d'exploitation de la carrière, sur une partie de la parcelle communale cadastrée A88, et requiert l'autorisation de défrichement du maire.

Une autorisation de défrichement a été accordée le 25/01/99 pour la première partie de la parcelle A88.

Un plan de remise en état de la carrière est présenté et approuvé à l'unanimité. Le Conseil Municipal se prononce favorable à la poursuite de l'exploitation de la carrière et autorise le maire à signer l'autorisation de défrichement.

DISTILLATEUR

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de M. MEUZARD Didier, distillateur ambulancier à Saint Pierre en Vaux, qui sollicite l'avis de la commune sur son intention d'utiliser un terrain de Mme GIBOURG Marguerite, lieudit « Aux Quatre Pieds de Poiriers », comportant déjà un bâti approprié, pour exercer son activité.

La commune ne possédant pas d'emplacement à mettre à disposition pour l'installation d'un atelier de distillation, se prononce favorable au projet de M. MEUZARD Didier, après vote obtenu à la majorité des membres : 9 voix pour, 4 voix contre. Il est adjoint à l'accord, l'obligation de préserver l'environnement et une durée limitée à un an, renouvelable.

LES CLIMATS DU VIGNOLE DE BOURGOGNE

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'association pour l'inscription des climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO, sise 12, boulevard Bretonnière à Beaune, Côte d'Or.

LETTRE DU DOMAINE DUJAC

M.SEYSSSES J. transmet un courrier par lequel il demande la réfection de la rue de la Bussière. Le Conseil Municipal en prend acte et transfère l'étude à la commission voirie.

SIVOS DE GEVREY CHAMBERTIN

Le Conseil Municipal en informé du retrait de la commune de Perrigny les Dijon du SIVOS de Gevrey Chambertin. En effet, depuis la rentrée scolaire de 2008, la carte scolaire a affecté les enfants de Perrigny lès Dijon, au collège de Marsannay la Côte, si bien que l'adhésion au syndicat n'est plus justifiée. Le Conseil Municipal se prononce favorable à la décision du comité syndical qui prévoit une résiliation effective au 1er janvier 2011 et le maintien du paiement des frais de fonctionnement jusqu'à cette date sans toutefois participer au frais d'investissement liés à l'extension du gymnase.

QUESTIONS DIVERSES

- Porté à connaissance le mémoire réplique de Me CHATON sur le contentieux de la ZAC. Une réunion de travail est prévue le mercredi 18 avril, à 19h, pour étude du contenu.
- Porté à connaissance la réponse positive du juge des Tutelles des enfants LIGNIER pour l'échange de parcelles dans le cadre de l'aménagement du rond point de la RD 974.
- Réponse du cadastre qui confirme que la parcelle AN64 « En Grebillet » appartient bien à Mme VADEY Odette, son inscription au compte de la commune depuis 1998 est rectifiée de suite.
- Réponse négative de la SNCF sur la demande de la commune d'acheter les parcelles AL 21 et AL 22, lieudit « Aux Quatre Pieds de Poiriers »
- Autorisation de passage accordée sur un itinéraire de randonnée empruntant partie de chemin communal.
- Analyse d'eau sur prélèvement du 19 février 2009 conforme aux normes en vigueur.
- Programme des travaux présenté par l'ONF pour 2009 dans les parcelles 18, 19 et 26 : à vérifier avec les garants avant de transmettre l'accord.
- Remboursement par Groupama Assurances de la somme de 219,54€ correspondant à la franchise sur sinistre du calvaire du 13/03/2007.
- Gaz, rue de la Combe : devis rectifiés mais s'assurer de la bonne largeur des tranchées.
- Projet forêt pédagogique en cours.

Prochain Conseil le 06/05/2009, à 19h, en séance publique